

24 Mai 2018

Mouvement national des chômeurs
et précaires

Mise en place d'un comité local de liaison

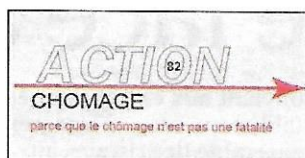
Un comité local de liaison avec les demandeurs d'emploi vient d'être créé dans chaque département et au niveau national.

Il permet la représentation et l'écoute efficace d'associations de chômeurs et d'organisations syndicales. Il se réunit quatre fois par an dans les départements, et deux fois par an au niveau national. Présidé par le directeur territorial et le directeur général, il produit un bilan annuel qui est transmis au comité de liaison national.

Le comité local est compétent pour couvrir des thèmes liés à l'activité de Pôle emploi, en particulier :

- Les relations quotidiennes avec les demandeurs d'emploi (accueil, écoute, accès aux services et à l'information)
- Les services dispensés par Pôle emploi, les aides et mesures pour l'emploi, les actions locales en faveur de l'emploi, l'accès à la formation
- La situation du marché du travail local.

Pour exercer sa mission, ce comité a accès aux documents, notamment statistiques, disponibles sur ces thèmes. Ces documents ont été élaborés par la direction générale de Pôle emploi et



le MNCP (Mouvement National des Chômeurs et Précaires).

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi qui souhaiteraient participer à ce comité local de liaison peuvent contacter Christian Bardina, chargé de développement local à la maison de la solidarité au 05 63 91 13 16.

Informations

MNCP - Mouvement National des Chômeurs et Précaires

17 rue de Lancry - 75010 Paris

Tél. 01 40 03 90 66 - Mail : federationmncp@gmail.com

Action Chômage 82

Maison de la Solidarité et de l'Emploi

154 rue Marcel Guéret - 82000 Montauban

Tél. 05 63 91 13 16
Mail : action.chomage82@orange.fr

JMS